



# UNSP

(Union Nationale des Services Publics)

## UNSP–Secteur Finances



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Douanes et Accises : Quand facilitation du commerce coïncide avec réduction des contrôles...**

Ce 24 mars, lors de la présentation du plan stratégique Douanes et Accises 2015-2019, l'accent a été mis sur la facilitation du commerce.

Si cet objectif de facilitation de la chaîne logistique est louable, y consacrer l'essentiel de ses forces l'est nettement moins et est même dangereux.

Car, dans le même temps, le gouvernement semble négliger la protection du marché intérieur et du consommateur, la lutte contre la contrefaçon, la contrebande de cigarettes, le trafic de stupéfiants, le terrorisme et le blanchiment d'argent.

Ce mardi 24 mars, le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt, et l'administrateur général des Douanes et Accises, Noël Colpin, ont présenté le plan stratégique Douanes et Accises 2015-2019.

Tout comme le précise l'accord de gouvernement, le ministre et l'administrateur général ont affirmé que, dorénavant, le rôle principal des Douanes serait de faciliter le commerce. *Promouvoir la compliance* semble d'ailleurs devenu le credo de l'administrateur général des Douanes et Accises.

Si cet objectif de facilitation de la chaîne logistique est louable, y accorder sa priorité et y consacrer l'essentiel de ses forces l'est nettement moins.

En effet, avec cette politique, l'UNSP craint qu'en moins de temps qu'il en faudra pour le dire, la Belgique soit à nouveau dans le top des pays où sévissent les marchés parallèles et la criminalité.

Le gouvernement veut-il vraiment inciter au dumping par rapport aux services douaniers voisins (accélérer la déclaration en Belgique pour que les firmes passent par la Belgique plutôt que par les Pays-Bas ou la France) ?

Il est temps que la Commission européenne se saisisse de cette problématique particulièrement néfaste pour la protection des consommateurs et les budgets nationaux et européens.

Ne conviendrait-il pas d'accorder une importance accrue à la protection du marché intérieur et du consommateur, à la lutte contre la contrefaçon, la contrebande de cigarettes, le trafic de stupéfiants et le blanchiment d'argent ?

Nous en sommes très loin actuellement, même si l'UNSP ne peut que se rallier à la demande faite par l'administrateur général de recruter du personnel supplémentaire afin, d'une part, de remplacer tous les départs d'agents chargés de fonctions de contrôle et, d'autre part, pour garantir l'accomplissement des missions de sécurité.

Pourtant nos agents réalisent régulièrement des prises spectaculaires !

Quelques exemples récents, puisés dans les communiqués de presse du SPF Finances :

- Le 12 novembre 2014, plus de 31 tonnes de café contrefait ont été saisies par l'Inspection des Recherches des Douanes et Accises de Mons. Cette prise permet d'éviter de potentiels problèmes de santé dus à l'ingestion d'un café non certifié par le service qualité du producteur officiel.

- Le 21 octobre 2014, grâce au backscatter, les services douaniers ont saisi 43 paquets contenant en tout 47 kg de cocaïne. Les drogues saisies représentent une valeur marchande d'environ 2,4 millions d'euros.
- Lors d'une opération conjointe entre les autorités douanières européennes et asiatiques, 130 millions de cigarettes ont été saisies, dont presque 66 millions par la Douane belge. Outre le danger que provoque cette contrefaçon pour la santé publique et les dégâts économiques qu'elle engendre, le montant de 22 millions d'euros de droits est ici éludé (08/10/2014).
- Les services douaniers ont saisi 3,6 tonnes de marchandises à l'aéroport de Bierset, près de Liège. Il s'agit de métiers à tisser en plastique et d'élastiques pour fabriquer des bracelets (24/09/2014).

De même, les responsables semblent oublier la lutte antiterrorisme.

On est loin des tâches sécuritaires de la Douane qui primaient après le 11 septembre 2001.

Avec de telles priorités, la Douane n'est plus le rempart qui assure aux citoyens un marché sain. On laissera bientôt entrer des produits qui ne respectent aucune norme de sécurité.

Est-ce de cette manière que nos ministres pensent sauver le marché intérieur ?

Au contraire, nos petits producteurs locaux et les entreprises respectueuses de la législation ne supporteront pas cette concurrence déloyale !

**Personnes de contact :**

<b>Aubry MAIRIAUX</b>	<b>(+ 32) (0)497 86.12.80</b>
<b>Nathalie LEKEUX</b>	<b>(+ 32) (0)498 30.65.91</b>

**L'UNSP est une organisation syndicale représentative du Comité de Secteur II - Finances,**  
en vertu de l'article 8, § 1er, 2°, de la Loi du 19 décembre 1974 [Avis de la ministre de la Fonction publique publié au MB du 24 novembre 2010]